

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 4 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux, le quatre juillet, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-ROMAIN-LE-PUY** dûment convoqué le vingt-sept juin deux mille vingt-deux, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de son maire **Madame Annick BRUNEL**

PRESENTS (24) : Annick BRUNEL, Christian SOULIER, Annie OSTARD, Maryse RODRIGUEZ, Pierre MARCOUX, Véronique GENEVRIER, Nathalie FERNANDEZ, Sébastien OLIVIER, Guylaine FAYOLLE, Cyril RONZE, Yvette VERNIERE, Cyrille GENEVRIER, Christine FELIX, Angelo MANIERI, Françoise BUSALLI, Charlélie ARNAUD, Marine TOINON, Alain MAISSE, André GACHET, Martine MEILLIER, Robert CHAPOT, Florence PICHON, Michel VALERY, Marjorie COMBE.

ABSENTS AU MOMENT DU VOTE (3 dont 3 pouvoirs) : Gérard DI FRUSCIA (pouvoir à Cyril RONZE), Jean-Paul FERRE (pouvoir à Christian SOULIER), Sébastien DE ARAUJO (pouvoir à Marjorie COMBE)

SECRETAIRE de séance : Véronique GENEVRIER

Délibération n°2022-07-02 :

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 31 mai 2021 approuvant le règlement intérieur et les tarifs du centre de loisirs,

Vu l'augmentation de l'indice des prix à la consommation sur l'année écoulée,

Vu la proposition de grille tarifaire ci-annexée,

Après en avoir délibéré,

DECIDE à la majorité (5 contre : André GACHET, Martine MEILLIER, Robert CHAPOT, Florence PICHON, Michel VALERY ; 2 abstentions : Marjorie COMBE, Sébastien DE ARAUJO) :

1- D'approuver les tarifs du centre de loisirs pour l'année scolaire 2022-2023.

Certifié exécutoire
Reçu en Sous-Préfecture le :
Publié ou Notifié le :

Certifié exact,
A Saint-Romain-le-Puy le 6 juillet 2022
Le Maire, Annick BRUNEL

